



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2024-121

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

# Sommaire

## **63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques / Secrétariat**

63-2024-04-26-00001 - 2024-06 Délégation de signature service des impôts des particuliers de Clermont-Ferrand en matière de contentieux et de gracieux fiscal (3 pages)

Page 3

63\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques

63-2024-04-26-00001

2024-06 Délégation de signature service des  
impôts des particuliers de Clermont-Ferrand en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DU PUY-DE-DÔME  
 Pôle Etat et Expertises  
 DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
 2, rue Gilbert Morel  
 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
 ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le Chef de service comptable, responsable du Service des impôts des particuliers de Clermont-Ferrand,  
 Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
 Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
 Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer aux agents désignés ci-après :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>
FOLACCI Florence	Inspectrice divisionnaire
CHATARD Sylvie	Inspectrice
CONNORD Jean-Marc	Inspecteur
GLOCKO Philippe	Inspecteur

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer aux agents désignés ci-après :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BERTRANK Nathalie	Contrôleur	10 000 €
BLANCHARD Rémi	Contrôleur	10 000 €
DEBLONDE Emmanuel	Contrôleur	10 000 €
DELAGE Sébastien	Contrôleur	10 000 €
DELOUP Chloé	Contractuelle	10 000 €
GIRE Perrine	Contrôleur	10 000 €
LAC Laurent	Contrôleur	10 000 €
MAGINOT David	Contrôleur	10 000 €
MANIEZ Christine	Contrôleur	10 000 €
MOSSINA Philippe	Contrôleur	10 000 €
NEGHRA Khadija	Contrôleur	10 000 €
PENARD Isabel	Contrôleur	10 000 €
PINET Kelly	Contrôleur	10 000 €
RICLAFE Nadège	Contrôleur	10 000 €
ROUGIER Rémi	Contrôleur	10 000 €
VIVIER Emmanuelle	Contrôleur stagiaire	10 000 €
AHUIR Marie-Pierre	Agent	2 000 €
ASKOUTE Sana	Agent	2 000 €
BAHRI Nora	Agent	2 000 €
CAILLOT Fabienne	Agent	2 000 €
CAVILLE Clémentine	Agent	2 000 €
CEBALLOS Élodie	Agent	2 000 €
COLRAT Didier	Agent	2 000 €
COLSON David	Agent	2 000 €
COMERE Nicolas	Agent	2 000 €
DUVAL Eric	Agent	2 000 €
DURIEZ Hélène	Agent	2 000 €
FERRIERE Chantale	Agent	2 000 €
GAUGE Clara	Agent	2 000 €
GERENTES Sylvie	Agent PACTE	2 000 €
GIRARD Eric	Agent	2 000 €
GORACY Dehbia	Agent	2 000 €
GOURCY Virginie	Agent	2 000 €
LARCHEVEQUE Virginie	Contractuelle	2 000 €
MAUBERT Eric	Agent	2 000 €
MARCHE Pierre	Agent	2 000 €
MONTEL Michèle	Agent	2 000 €
PEREIRA NUNES Joana	Agent	2 000 €
RONGER Michelle	Agent	2 000 €
VARIZ Charlène	Contractuelle	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer aux agents désignés ci-après :

- 1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BENOIT Corinne	Contrôleur	500 €
GERMAIN Emmanuelle	Contrôleur	500 €
JAVION Micheline	Contrôleur	500 €
LE MER Quentin	Contrôleur	500 €
RIBEIRO Nathalie	Contrôleur	500 €
ROUCHON Stéphanie	Contrôleur	500 €
JOY Frédéric	Agent	500 €
LIBADI Delhia	Agent	500 €
LOPES Cristina	Agent	500 €
OLIVEIRA Founzi	Agent stagiaire	500 €
ROSSI Magalie	Agent stagiaire	500 €
THOMAIN Alexandra	Contractuelle	500 €

- 4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites suivantes ;


Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BENOIT Corinne	Contrôleur	6 mois	5 000 €
DEBLONDE Emmanuel	Contrôleur	6 mois	5 000 €
DELAGE Sébastien	Contrôleur	6 mois	5 000 €
DELOUP Chloé	Contractuelle	6 mois	5 000 €
GERMAIN Emmanuelle	Contrôleur	6 mois	5 000 €
JAVION Micheline	Contrôleur	6 mois	5 000 €
LE MER Quentin	Contrôleur	6 mois	5 000 €
MANIEZ Christine	Contrôleur	6 mois	5 000 €
NEGHRA Khadija	Contrôleur	6 mois	5 000 €
RIBEIRO Nathalie	Contrôleur	6 mois	5 000 €
RICLAFE Nadège	Contrôleur	6 mois	5 000 €
ROUCHON Stéphanie	Contrôleur	6 mois	5 000 €
JOY Frédéric	Agent	6 mois	5 000 €
LIBADI Delhia	Agent	6 mois	5 000 €
LOPES Cristina	Agent	6 mois	5 000 €
OLIVEIRA Founzi	Agent stagiaire	6 mois	5 000 €
ROSSI Magalie	Agent stagiaire	6 mois	5 000 €
THOMAIN Alexandra	Contractuelle	6 mois	5 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du Puy de Dôme.

A Clermont Fd, le 26/04/2024

**Pierre CALMARD**

  
Chef de Service Comptable / SIP de CLERMONT-FD